

PROCES-VERBAL DE LA REUNION TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE MARDI 21 NOVEMBRE 2017 À BRUXELLES – 17h30

APPROUVE

Présents :

Michel LOUWAGIE – président FRBN
Wouter GEORGES – secrétaire-général FRBN
Christian LIPPENS – conseiller juridique FRBN
Johnny VAN DER STRAETEN, administrateur VZF.
Bernard PAREZ – Marc HUBERTY, administrateurs FFBN.

Excusés :

Guy LEMAIRE (FFBN)
Lieven DORNEZ – Koen DE CARNE (VZF)

01. Notules

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17.10.2017 est approuvé.

02. Gestion Générale & Finances

02.1. Loterie Nationale * subsides 2017

Le CA prend acte de la lettre officielle d'octroi de la Ministre WILMÈS.

02.2. Nouveau statut Gouvernement Fédéral

Le CA prend acte de cette mesure projetée relative à l'exonération fiscale (max. 500 euros par mois) pour travail associatif (officiels, coaches, accompagnateurs, etc.) et services occasionnels. Ce système permet beaucoup de possibilités aux coaches natation, officiels et collaborateurs de clubs et signifie une progression énorme par rapport au système actuel des notes de frais pour bénévoles.

Toutefois il y a plusieurs réserves sur ce nouveau statut quant à son application générale (pas pour chômeurs, toutes activités concernées doivent être annoncées et enregistrées online).

Ce statut ne change aussi rien à l'accord que la FRBN a conclu avec le SPF Finances sur le statut fiscal spécifique pour les arbitres de water-polo.

02.3. Entretien avec Comité de Direction WP

Sont présents : F. WEISE & S. SCAILLET (COMDIR WP) et P. LEDENT (secrétaire CSWP).

Le CA a pris connaissance de la note préparatoire introduite par le COMDIR WP.

Président fédéral LOUWAGIE donne son feedback sur les différents points de la note précité :

- Le règlement fédéral ne peut pas être modifié en cours d'une compétition. Si souhaité on a toujours la possibilité d'introduire une fois par an des propositions de modification aux règlements en vue de la saison/année suivante de water-polo ;
- La contribution annuelle pour joueurs WP a été tout d'abord supprimée à la demande de la CSWP (introduction reportée WP Online, plus de formation nécessaire dans les clubs) mais elle doit cette fois-ci absolument être réalisée dans l'exercice 2017 (à savoir contributions de joueurs relatives à la saison water-polo 2017-2018) ;
- Commission Centrale des Arbitres : proposition de réorganiser la gestion et le fonctionnement suivant modèle anglais de la Premier League (désignation de 3 CEO indépendants et neutres comme responsables). À examiner si éventuellement les deux directeurs de la VZF/FFBN pourraient être impliqués en cette matière. Autre option : laisser la supervision au CA.
- Commission de Discipline WP : indépendance des membres et autonomie au niveau de délibération et juridiction disciplinaire.

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
06/12/2017	06/12/2017	20/12/2017	20/12/2017

- Le COMDIR WP est responsable pour gestion de budget, règlements et fonctionnement équipes nationales, mais en aucun cas pour l'organisation pratique et opérationnelle des Championnats de Belgique WP et compétitions nationales WP, ceci appartient intégralement à la CSWP Nationale. Par ailleurs, la CSWP Nationale n'est pas concernée ni compétente pour la gestion et le fonctionnement des différentes équipes nationales.

S. SCAILLET engage la conversation concernant les infractions en matière de licences. Étant donné que cette problématique s'est manifestée durant la compétition en cours, il a été convenu de ne pas prendre des mesures (à savoir forfaits et/ou amendes), surtout sans plainte ou réclamation d'un club lésé. Il a été convenu que seulement les joueurs de water-polo en possession d'une licence de compétition valable dans une fédération régionale et enregistrés dans le logiciel WP Online sont éligibles et autorisés de participer à toutes les compétitions nationales de water-polo (Championnat de Belgique ainsi que Coupe de Belgique).

S. SCAILLET se pose des questions sur la perception des contributions de joueurs. Après précision il est clairement stipulé que la récupération du déficit FRBN (exercice 2016) relative à la saison 2016-2017 ne sera pas imputée doublement pour la saison 2017-2018. Il s'agit simplement d'une introduction reportée à partir de la saison WP 2017-2018.

W. GEORGES demande de recevoir les données nécessaires de P. LEDENT afin d'établir encore la facturation avant la fin de l'année.

F. WEISE reconnaît le fonctionnement indépendant de la Commission Centrale des Arbitres ainsi que la nécessité d'empêcher le favoritisme des propres clubs et des connaissances dans le milieu de water-polo (bonne gouvernance).

Il propose de supprimer les amendes réglementaires pour manque d'arbitres aux clubs. Couper le lien direct entre les clubs et les arbitres pourrait être une évolution positive.

Selon W. GEORGES cette proposition signifie une perte de recettes pour la FRBN, dans l'absence de recettes alternatives ou autres économies pertinentes.

F. WEISE demande d'infliger des sanctions disciplinaires plus sévères aux coaches lors d'un match des jeunes. Ce point est à examiner avec les autres organes WP responsables.

F. WEISE demande de rationaliser les désignations des arbitres en établissant un plan qui permet de limiter dans la mesure du possible les frais d'arbitrage pour les clubs WP via des désignations occasionnant moins de déplacements et par conséquent moins d'indemnités. En effet, ce système n'aura aucune influence au budget national water-polo (budgétairement neutre) puisque le paiement de tous les frais d'arbitres constitue une opération financière « blanche » pour la FRBN.

Toutefois P. LEDENT craint qu'il y aura une influence (négative) par rapport à la qualité et au niveau de l'arbitrage dans les différentes divisions.

P. LEDENT est le secrétaire responsable au sein de la CSWP qui s'occupe principalement de l'organisation pratique générale des Championnats de Belgique Water-polo (calendrier, matches, compositions des divisions, suivi hebdomadaire des résultats et des classements, contrôle éligibilité joueurs).

Les matières relatives aux arbitres sont gérées par la CCA même. Bien entendu il y aura toujours une interaction entre P. LEDENT et W. GEORGES (Secrétaire-Général et coordinateur Commission de Discipline WP).

03. Rencontres Internationales & Équipes nationales SWI

03.1. CE SWI 25M Copenhague (13-17 décembre 2017) :

Le CA entérine la délégation nationale des nageurs sélectionnés et des accompagnateurs désignés.

Le CA a pris connaissance de l'aide financière LEN (Travel & Accommodation) et du prizemoney prévu par la LEN.

Suite à la discussion lors de la CELSP SWI, le CA envisage l'adaptation et/ou le prélèvement du prizemoney de la FRBN dans le cas un athlète souhaite uniquement nager ou pas dans l'équipe nationale de relais (CE/CM/etc.) à ses propres conditions.

04. Championnats de Belgique

04.1. CB SWI Petit Bain Gand * 11-12 NOV 2017 :

Le CA a pris connaissance des statistiques exceptionnelles d'inscriptions et des recettes générales.

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
06/12/2017	06/12/2017	20/12/2017	20/12/2017

Selon W. GEORGES ce CB 25M vient d'atteindre son plafond par rapport au nombre d'inscriptions et au nombre de nageurs en fonction de l'organisation pratique ainsi que le timing des éliminatoires (heureusement en 10 couloirs le matin).

04.2. Confirmation soumissions provisoires après 1^{er} appel dd. 17.10.2017 et attribution définitive

Le CA a pris connaissance de la situation actuelle des paiements des acomptes réglementaires.

La piscine concernée à Charleroi a été contrôlée par la CSNA (rapport suivra via M. TOPPET).

Étant donné que toutes conditions sont remplies, le CA entérine toutes ces soumissions reçues après le 1^{er} appel.

04.3. 18h15 > Ouverture 2^e appel soumissions organisation CB SWI-SY-MAS 2018 & 1^{er} appel organisation Coupe de Belgique WP 2018.

Les délégués suivants sont présents : *M. TOPPET (CSNA), R. BUGGENHOUT (CSNA) & P. LEDENT (CSWP).*

NATATION

○ **Open Belgian Swimming Championships**

> pas de soumission.

En concertation avec les délégués de la CSNA, le CA examine les options éventuelles.

S&R ROZEBROEKEN Gand pourra accueillir cet important CB dans la piscine Olympique de Gand. À cet effet, il faudra de toute façon avancer les dates originales avec 1 jour (10-12 mai au lieu de 11-13 mai). En plus, le placement d'une couverture temporaire à la piscine à l'extérieur sera nécessaire.

Lors de la séance J. VAN DER STRAETEN annonce que MEGA est au besoin disposé à prendre cette organisation à condition du recrutement des collaborateurs et bénévoles suffisants. W. GEORGES prendra contact avec les responsables de MEGA (L. SAMYN & WJ. LANGASKENS).

Selon les administrateurs FFBN le club HELIOS Charleroi ne serait probablement pas intéressé par cette organisation mais M. TOPPET contactera en tout cas Y. HERMANS.

SYNCHRO

○ **Championnats de Belgique Synchro Cadettes**

> la soumission du club RSCM est retenue pour le montant de € 205,00, l'organisation sera confiée définitivement après paiement de l'acompte réglementaire.

○ **Championnats de Belgique Synchro Juniors**

> pas de soumission reçue à la séance.

(NDLR : au lendemain de la séance CA la FRBN a reçu via envoi postal normal une enveloppe avec une soumission du club ENL Synchro pour le montant de € 105,00. Suite à l'approbation par la CSSY ce CB serait organisé le 21 mai 2018 au lieu du 25 février 2018. Par conséquent l'organisation sera leur confiée définitivement après paiement de l'acompte réglementaire).

○ **Championnats de Belgique Synchro Seniors / Masters**

> la soumission du club SKF est retenue pour le montant de € 100,00, l'organisation sera confiée définitivement après paiement de l'acompte réglementaire.

MASTERS

1. Championnats de Belgique Masters

> pas de soumission.

COUPE DE BELGIQUE WATER-POLO (1/2 finales A * 26.05.2018 & finales A-B-Dames * 02.06.2018)

> pas de soumission.

La FRBN lancera un 2^{ème} et dernier appel d'adjudication pour ces organisations de la Coupe de Belgique (avec ouverture lors de la séance du CA FRBN dd. 20.12.2017).

04.2. CB Eau Libre 2018 :

Le CA entérine l'attribution de l'organisation du CB Eau Libre 5KM*7.5KM*10KM au club VZW Willebroek (25-26 août).

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
06/12/2017	06/12/2017	20/12/2017	20/12/2017

05. Courrier

05.1. COIB :

- Info après-midi d'étude de la Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport * 27.10.2017 (FRA) & 30.11.2017 (NL) : participation de S. COZIJS.
- Situation actuelle projet équipes nationales de relais SWI : ce point a été également abordé lors de la CELSP SWI. Au nom du COIB P. PREAT a fait savoir le COIB ne peut pas prévoir un budget pour autant qu'il n'y ait pas un programme sportif en fonction des JO Tokyo 2020. Ce programme serait examiné avec les responsables fédéraux des relais lors du stage Olympique BOT à Lanzarote. Le CA attendra donc ce feedback mais toutefois le CA est tellement consterné sur l'attitude des coaches qui demandent des exigences en faveur de leurs athlètes mais bien au détriment de la puissance sportive d'un équipe de relais.

05.2. FINA

- **FINA Liste Water Polo Arbitres 2018** : le CA prend acte de l'avis de la Commission Centrale des Arbitres pour prolonger la désignation de K. DE BOECK et A. DOSSCHE et le CA l'approuve.
- **FINA Nage Artistique Formation Certification 2018** : formation obligatoire biannuelle pour les FINA SY Jugés belges E. VAN DER GUCHT et C. DENAMUR. Il y a plusieurs organisations aux mois de janvier et février (Budapest HON, Rome ITA et Hoofddorp HOL).

05.3. LEN

- **LEN Bureau Meeting * Ostia ITA – 30.09.2017**
Le CA a pris connaissance du rapport de ce Bureau Meeting. Quelques précisions sont données par W. GEORGES.
- **Calendrier LEN 2018** :
Le CA a pris connaissance du résumé des compétitions belges enregistrées au calendrier LEN 2018.
- **LEN Liste 2018 Arbitres Water-polo (quota NF BEL = max. 2 arbitres)** : le CA prend acte de l'avis de la Commission Centrale des Arbitres pour prolonger la désignation de K. DE BOECK et A. DOSSCHE et le CA l'approuve.

05.4. VZF : néant.

05.5. FFBN : néant.

06. Divers

06.1. Calendrier réunions FRBN :

Le CA a définitivement fixé la date de la réunion au mois de janvier > **mercredi 17 janvier 2018 à 17h30** (y compris le dîner de nouvel an après la réunion).

06.2. Varia

Néant

Après tous ces points la séance est levée par le président Michel LOUWAGIE.

Le rapporteur, Wouter Georges, Secrétaire-Général.

PROCHAINE REUNION CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017 – 17u30 – BUREAU FEDERAL BRUXELLES

RÉDACTION	ENVOI	REMARQUES	APPROBATION
06/12/2017	06/12/2017	20/12/2017	20/12/2017